



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
7 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire 2016**  
6-9 septembre 2016, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour l'Albanie (2017-2021)**

**Plan stratégique du PNUD 2014-2017**

**Sommaire**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Considérations générales.....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation .....	10
<b>Annexe</b>	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Albanie (2017-2021) .....	11



## I. Considérations générales

1. En 1991, après 46 ans de communisme, l'Albanie a amorcé son passage à la démocratie et à l'économie de marché. Aujourd'hui, c'est une démocratie parlementaire-présidentielle qui fonctionne. Depuis juin 2014, elle est candidate à l'accession à l'Union européenne (UE). Avec un produit national brut par habitant de 4 450 dollars, l'Albanie appartient à la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire dans la classification des pays selon l'indice de développement humain.<sup>1</sup> Toutefois, après la crise de 2008 qui a frappé la zone Euro, la croissance a marqué le pas et le pourcentage de personnes vivant en situation de pauvreté est passé de 12,4 à 14,3 % de la population, atteignant 18 % parmi les femmes.<sup>2</sup> Au cours de la dernière décennie, sous l'effet de l'émigration, la population de l'Albanie a diminué de 9 %, tombant à 2,8 millions d'habitants. En 2015 seulement, 65 000 jeunes hommes et jeunes femmes ont quitté le pays à la recherche d'emplois et de possibilités en Europe de l'ouest<sup>3</sup>. Le Gouvernement cherche à inverser cette tendance et à placer le pays sur la voie d'une croissance durable et équitable en assurant la stabilité macroéconomique et la compétitivité et en investissant dans la population et dans la cohésion sociale<sup>4</sup>. Ces objectifs de la Stratégie nationale de développement et d'intégration (SNDI) s'appuient sur l'objectif stratégique d'assurer une bonne gouvernance et l'état de droit en préparation du but ultime de l'adhésion à l'UE.
2. Les institutions albanaises ont encore du mal à inspirer la confiance. Le problème sous-jacent est la politisation des institutions publiques qui fait que les citoyens comptent sur le patronage politique ou sur des réseaux informels dans leur recherche de possibilités, de services et de justice. Plus de la moitié des Albanais sont convaincus que les organes de gestion de la justice et des élections sont politisés. Un tiers d'entre eux dénoncent la corruption dans leurs démarches auprès des institutions publiques<sup>5</sup>. La nécessité de surmonter ce problème de politisation est au cœur du programme national de réforme en vue de répondre aux critères politiques imposés pour l'adhésion à l'UE<sup>6</sup> : le fonctionnement d'une administration publique et d'un appareil judiciaire professionnels et dépolitisés; des résultats quantifiables dans la lutte contre la corruption et le crime; et la protection des droits, notamment des droits de propriété et des droits des Roms. Ce programme de réforme en vue de la dépolitisation de l'administration et des institutions d'État doit s'accompagner d'améliorations fonctionnelles systématiques des capacités institutionnelles, afin que les réformes débouchent sur de réelles améliorations des conditions de vie des hommes et des femmes qui s'adressent aux institutions publiques pour des services, pour la justice et pour certaines possibilités.
3. Le renforcement de l'efficacité, de la transparence, de la responsabilité et du souci de servir des institutions publiques est le principal moyen d'instaurer la confiance dans les institutions et de permettre leur développement fonctionnel<sup>7</sup>. Il faut une

---

<sup>1</sup> Rapport sur le développement humain, 2015, Indice de développement humain 0,733.

<sup>2</sup> Albanie : Tendances de la pauvreté 2002-2012, Institut de la statistique (INSTAT) Banque mondiale 2013.

<sup>3</sup> [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum\\_statistics](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum_statistics)

<sup>4</sup> Stratégie nationale de développement et d'intégration, Gouvernement de l'Albanie, 2015-2020.

<sup>5</sup> Open Government Partnership, Trust in Government Survey (Partenariat ouvert avec le gouvernement. Enquête sur la confiance envers le gouvernement) (2014, 2015).

<sup>6</sup> Union européenne, Rapport d'activité, 2015.

<sup>7</sup> Cross-cutting Public Administration Reform Strategy (Stratégie transversale de réforme de l'administration publique 2015-2020).

élaboration de politiques et des lois plus inclusives, respectueuses de la problématique hommes-femmes, et fondées sur les réalités pour réduire les inégalités et les risques de corruption. La société civile a besoin d'espace et de systèmes qui permettent à la population de demander des comptes aux institutions publiques<sup>8</sup>. À l'échelon local, l'Albanie a entrepris des réformes historiques de sa structure administrative et politique en regroupant 373 unités administratives locales en 61 municipalités fonctionnelles. En 2015, un quota visionnaire a permis de porter le pourcentage de femmes à 35 % des dirigeants politiques locaux. Les pouvoirs locaux sont à présent les principaux responsables de la prestation de services, mais ils n'ont toujours pas les ressources financières et humaines nécessaires à cet effet<sup>9</sup>. On prévoit que les recettes municipales doubleront d'ici à 2020<sup>10</sup>. Il est essentiel de disposer d'un pouvoir de décision transparent et inclusif, au sein duquel les femmes jouissent de l'égalité des voix, surtout sur les investissements visant une redistribution, si l'on veut créer des avantages réels pour les familles<sup>11</sup> et renforcer la confiance envers les institutions.

4. Le système de protection sociale de l'Albanie ne traite pas des causes liées au sexe et des causes sociales de la pauvreté et de l'exclusion sociale<sup>12</sup>. Les groupes les plus exposés aux risques de pauvreté et d'exclusion sont les Roms, les Égyptiens et les handicapés. Les Roms sont parmi les éléments les plus pauvres et les plus marginalisés<sup>13</sup>. Le recensement de 2011 a identifié quelque 12 000 citoyens appartenant aux communautés roms et égyptienne, mais les chiffres réels sont sensiblement plus élevés<sup>14</sup>. L'exclusion évidente des Roms de certains quartiers démontre la nécessité de plus de cohérence dans les politiques entre les autorités locales et centrales et d'une action municipale ciblée. Il n'y a que quelques exemples d'établissements publics accessibles aux handicapés, et les programmes d'aide sont limités à des prestations financières, ce qui les expose à la corruption et ne permet pas de lever les obstacles auxquels se heurtent ces populations. Quelque 60 % des femmes souffrent d'une forme ou d'une autre de violence durant leur existence, mais seules 15 % des survivantes déclarent avoir sollicité l'aide d'institutions, la majorité des femmes recherchant la protection auprès de réseaux familiaux<sup>15</sup>. Ces problèmes confirment les conclusions de l'examen périodique universel. Par ailleurs, la réputation de tolérance religieuse et d'harmonie sociale de l'Albanie témoigne de façon unique de sa cohésion sociale.
5. L'inactivité du marché du travail, en particulier pour les femmes, fait obstacle à la croissance. Les jeunes hommes et les jeunes femmes recherchent l'aide de la famille ou de réseaux de soutien pour les possibilités d'emploi, en particulier pour les emplois convoités dans le secteur public<sup>16</sup>. Par conséquent, la présence sur le marché

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Agence des États-Unis pour le développement international, *Creating an Equitable, Transparent, and Predictable Unconditional Grant Formula*, (Créer une formule inconditionnelle équitable, transparente et prévisible pour l'octroi de subventions), septembre 2015.

<sup>10</sup> Stratégie de décentralisation [http://www.ceshtjetvendore.gov.al/files/pages\\_files/15-04-20-02-59-36Decentralisation\\_Strategy\\_Final\\_-\\_Feb\\_2015\\_-\\_English.pdf](http://www.ceshtjetvendore.gov.al/files/pages_files/15-04-20-02-59-36Decentralisation_Strategy_Final_-_Feb_2015_-_English.pdf).

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> INSTAT/Banque mondiale, 2013.

<sup>13</sup> Needs Assessment Study on Roms and Egyptian Communities (Étude d'évaluation des besoins des communautés roms et égyptiennes, PNUD, 2012.

<sup>14</sup> Roms and Egyptian Associations estimate 120,000 to 200.000 (Estimation des communautés roms et égyptienne 120 000 à 200 000).

<sup>15</sup> Domestic Violence in Albania, (La violence domestique en Albanie) PNUD/INSTAT, 2013.

<sup>16</sup> <http://europeandcis.undp.org/blog/2013/02/13/albania-young-people-talk-jobs-and-what-they-want-post2015/>.

du travail est faible, à 33,5 % pour les jeunes femmes et à 55,1 % pour les hommes. À 34,2 %, le taux de chômage des jeunes est près de deux fois supérieur à la moyenne nationale.<sup>17</sup> Les principaux moteurs de l'émigration et d'une éventuelle radicalisation des jeunes hommes<sup>18</sup> sont une impression de dénuement et l'absence de concrétisation des attentes, y compris en matière d'emploi. Pourtant, près de la moitié des employeurs d'Albanie se plaignent de difficultés à trouver des travailleurs qualifiés. Les programmes d'emploi ne profitent qu'à 3,5 % des demandeurs d'emploi<sup>19</sup>. Un tiers des jeunes sans emploi n'ont ni instruction ni formation. Un tiers des jeunes femmes ne cherchent pas d'emploi en raison d'obligations familiales<sup>20</sup>. Les systèmes de formation professionnelle et d'enseignement supérieur sont fragmentés et incapable de dispenser aux jeunes les qualifications nécessaires à leur avenir européen.

6. Les ménages et les entreprises souffrent de fréquentes coupures de courant, surtout dans les mois d'hiver. L'électricité est presque entièrement de source hydraulique, mais le programme d'importation d'énergie destiné à pallier les insuffisances est coûteux, en raison de la sous-utilisation d'autres sources renouvelables, telles que l'énergie solaire. La forte utilisation d'énergie par unité de produit intérieur brut<sup>21</sup> témoigne d'un potentiel inexploité d'investissements dans l'efficacité énergétique. L'Albanie compte des écosystèmes divers, 450 kilomètres de littoral et six bassins hydrographiques. Toutefois, l'ensemble des zones protégées est chroniquement sous-financés et insuffisamment pourvu en personnel<sup>22</sup>. Il faut de nouveaux systèmes de cogestion avec les autorités locales, régionales et centrales, et des mécanismes de financement capables de stimuler l'innovation dans le rendement énergétique et la protection de l'environnement. Les vulnérabilités de l'Albanie aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ne sont pas suffisamment prises en compte dans la planification du développement à l'échelon national et surtout et surtout à l'échelon local<sup>23</sup>. Il faut des mécanismes de gouvernance qui aient la confiance des citoyens pour gérer les arbitrages entre la viabilité de l'environnement, la résilience et les gains à court terme.
7. Tout au long de la période 2012-2016, le PNUD aura apporté sa contribution dans tous ces domaines, jetant les bases de la continuité et de l'expansion. Le PNUD a particulièrement bien réussi dans son appui aux réformes d'inspiration nationale (notamment à la réforme territoriale) et lorsque ses contributions pilotes ont été institutionnalisées et intégrées au cadre de politique publique<sup>24</sup>. Par exemple, le pilotage puis l'adoption au niveau politique de mécanismes de prévention et de service (réponse communautaire coordonnée) pour combattre la violence sexiste est une réalisation nationale attribuée au PNUD<sup>25</sup>. Les unités administratives locale

<sup>17</sup> INSTAT, Enquête sur la main d'œuvre, 2015.

<sup>18</sup> Institute for Democracy and Mediation, Religious Extremism in Albania, (Institut pour la démocratie et la médiation, Extrémisme religieux en Albanie), 2015

<sup>19</sup> National Employment Service (NES), Skills Needs Analysis (Service national de l'emploi (SNE) Analyse des besoins de qualifications) 2014.

<sup>20</sup> INSTAT, Labour Force Survey, (Enquête sur la population active) 2014.

<sup>21</sup> PNUD nationally appropriate mitigation action report (Rapport du PNUD sur les mesures d'atténuation adaptées aux pays) 2014.

<sup>22</sup> National Protected Areas Agency (Agence nationale des zones protégées) : <http://akzm.gov.al>.

<sup>23</sup> Document de politique générale sur l'adaptation aux changements climatiques, PNUD-Ministère de l'environnement, 2013.

<sup>24</sup> Albania Assessment of Development Results (ADR) (Évaluation des résultats des activités de développement de l'Albanie), 2016.

<sup>25</sup> Ibid, p. 36.

nouvellement regroupées offrent au PNUD le moyen d'étendre cette pratique à toutes les municipalités et d'institutionnaliser la dimension hommes-femmes à l'échelon local dans la prestation de services. Le programme de pays du PNUD se distingue par la poursuite constante des valeurs des Nations Unies en matière de droits de l'homme et par le maintien d'une politique nationale axée sur l'équité et l'inclusion sociale<sup>26</sup>. Dorénavant, compte tenu du fait que l'Albanie engagera des négociations sur son adhésion à l'UE, le PNUD et ses partenaires des Nations Unies doivent maintenir une politique visant l'inclusion sociale et des plans d'action connexes<sup>27</sup>. Toutefois, le PNUD risque une substitution de capacités lorsqu'il collecte des données, des preuves et des connaissances pour aider les ministères d'exécution dans leurs fonctions d'élaboration de politiques<sup>28</sup>. Le PNUD traitera ce risque en se concentrant davantage sur les capacités d'exécution d'améliorations en vraie grandeur des unités administratives locale nouvellement regroupées. L'autre avantage comparatif du PNUD réside dans ses accords de gestion, rendus possibles par les qualifications et l'aptitude de son personnel national à concevoir et gérer conjointement les produits de son programme avec ses partenaires nationaux et locaux, y compris la société civile. Cela lui a permis de répondre tout en renforçant le sens de propriété nationale. Sa capacité de gestion permet au PNUD d'apporter à ses partenaires nationaux et internationaux un atout à travers lequel canaliser l'assistance technique et financière vers la réalisation d'objectifs de réforme<sup>29</sup>.

## II. Priorités du programme et partenariats

8. Les priorités du programme sont tirées du Programme des Nations Unies pour l'aide au développement durable 2017-2021, qui appuie lui-même les objectifs de la Stratégie nationale de développement et d'intégration (SNDI) pour 2015-2020. Les priorités du programme reflètent les avantages comparatifs du PNUD en ce qui concerne l'appui aux réformes nationales, soutenant les valeurs des droits et de l'équité et favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le PNUD s'appuiera sur ses réalisations passées et cherchera à renforcer les incidences positives de la réforme de l'administration territoriale afin d'accroître les capacités de prestation de services des institutions, renforçant ainsi la confiance et créant des dividendes sociaux et économiques pour les hommes et les femmes qui ont le plus à gagner d'une augmentation de la transparence, de la responsabilité et de l'orientation des services vers les citoyens.
9. Combinées avec les conventions des Nations Unies, les recommandations émanant du processus d'examen périodique universel fournissent les cadres nécessaires aux politiques et à leur mise en œuvre. Les communautés roms et égyptiennes, les personnes handicapées et les femmes victimes de violence sexiste sont les groupes vulnérables ciblés. Ce ciblage fait suite au profilage en vue de l'exclusion de la participation et à l'analyse de la période du précédent programme. Le ciblage géographique ne sera plus suivi en raison de l'expérience passée où ce ciblage et la division du travail entre partenaires de développement s'est traduite par une fragmentation négative du contexte politique. Toutefois, les unités administratives locales à concentration de communautés roms et égyptiennes menacées d'exclusion seront ciblées, de même que les jeunes femmes et les jeunes hommes, notamment

<sup>26</sup> Ibid, p. 36.

<sup>27</sup> Ibid, p. 71.

<sup>28</sup> Ibid, p. 35-36.

<sup>29</sup> Ibid, p. 36.

pour le renforcement de leurs capacités en vue de leur participation significative à la population active.

10. Le traitement du précédent programme sous la forme d'un contexte unique a permis une planification conjointe et une division des tâches entre le PNUD et les institutions des Nations Unies partenaires et permis de réaliser des gains d'efficacité et d'efficience, notamment en matière d'inclusion sociale et économique et d'égalité des sexes. S'inspirant de ces résultats, les Objectifs de développement durable offrent de solides points de départ pour permettre au PNUD et aux institutions des Nations Unies partenaires d'obtenir des résultats : la stratégie d'exécution du programme axée sur le rôle des unités administratives locales permet au PNUD de contribuer à la réalisation de l'objectif No. 11 sur le développement urbain. Elle permet également une gouvernance multisectorielle (objectif No. 16) et offre des solutions concrètes aux problèmes d'inégalité entre les sexes (objectif No. 5), d'exclusion des Roms (objectif No. 10) et de durabilité de l'environnement (objectif No. 13) au niveau municipal. À cet égard, Tirana, la capitale, où vivent 20 % des pauvres du pays, présente un début de capacités et de potentiel pour apporter de solutions à ces problèmes<sup>30</sup>.
11. **La gouvernance démocratique et l'état de droit** sont la grande priorité, conformément à la réalisation 1 du programme de pays, qui prévoit que d'ici à 2012, les organisations de l'État et de la société civile devront être efficaces et agir de façon responsable dans une démocratie consolidée conforme aux normes et aux règles internationales. Cela découle de l'objectif intersectoriel de la SNDI, qui vise la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit, et de l'adoption par le gouvernement des indicateurs pilotes de l'objectif de développement durable No. 16 lors de la précédente période de programmation.
12. Les réformes législatives du pouvoir judiciaire, des élections et de l'administration publique sont nécessaires mais ne suffisent pas pour assurer la confiance des citoyens dans les principales institutions de l'État (notamment l'état de droit, les institutions de défense des droits de l'homme et les organes de gestion des élections). Le PNUD facilitera les aptitudes des institutions de l'État à permettre aux citoyens, en particulier aux femmes, de se faire entendre, représenter et obtenir réparation (objectif No. 16). Le PNUD a une place dans la gouvernance qui découle de sa participation avec le gouvernement à l'établissement de la feuille de route pour la réforme administrative et territoriale et à la gestion des ressources à l'appui des réformes de la conduite des affaires de l'État. Il aidera à la mise en œuvre des réformes prioritaires de la gouvernance locale identifiées et approuvées avec le gouvernement, les partenaires de développement et l'UE. Ces réformes porteront notamment sur les systèmes de suivi des résultats en matière de prestation de services et sur les guichets uniques au niveau municipal; sur l'intégration de la dimension hommes-femmes dans les plans de prestation de services municipaux; et sur de nouvelles améliorations des capacités de gestion des finances publiques, afin de préparer les autorités locales à l'intégration au sein de l'UE. L'intégration de la dimension hommes-femmes dans les grandes réformes et les politiques se fera par un appui aux rouages nationaux de la promotion de l'égalité des sexes. Les femmes en tant qu'agents de changement bénéficieront d'appuis aux niveaux des instances parlementaires et des conseils municipaux. Avec la société civile, les 61 nouvelles municipalités sont les plateformes institutionnelles locales pour l'action en faveur de l'intégrité et la lutte contre la corruption. De concert avec le Coordonnateur national

<sup>30</sup> Banque mondiale : An Update on Poverty and Inequality in Albania, (Dernières informations sur la pauvreté et l'inégalité en Albanie) 2015.

de la lutte anti-corruption, le PNUD pilotera et aidera à reproduire des pans municipaux d'intégrité qui serviront à passer de la Stratégie nationale anti-corruption à l'action locale. Le PNUD aidera le gouvernement et ses partenaires de la société civile à suivre les progrès et à vérifier l'efficacité des réformes de la gouvernance, soulignant que cela exige une position indépendante et neutre s'appuyant sur des mesures de suivi chiffrées et fiables. Les indicateurs de l'objectif de développement durable No. 16 pilotés et adoptés par l'Albanie permettent de disposer de telles mesures. Le PNUD appuiera également des enquêtes effectuées sous l'égide de la société civile sur les perceptions qu'a le public de la confiance, ainsi que sur des applications de données gouvernementales et autres.

13. **Promouvoir l'inclusion sociale et les droits des communautés vulnérables** est la seconde priorité, qui découle de la réalisation 2 : des femmes, des hommes, des filles et des garçons, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes marginalisés et vulnérables et qui s'efforcent d'exercer leurs droits à des services de qualité égale, conformément aux droits de l'homme, de manière à assurer leur inclusion sociale et la cohésion. Cette priorité va dans le sens de la priorité de la SNDI d'investir dans la population et la cohésion sociale. Elle renforce également l'application du critère politique imposé pour l'adhésion à l'UE en contribuant à promouvoir les droits de l'homme.
14. Le PNUD renforcera son appui au Ministère du bien-être social et de la jeunesse afin de l'aider à exécuter son mandat de suivre et de coordonner l'adoption d'objectifs d'inclusion sociale et d'égalité des sexes par les ministères d'exécution et les autorités locales. Un groupe d'indicateurs statistiques et d'indicateurs d'intégrité sera créé pour aider le Ministère dans son rôle de suivi, de coordination et d'orientation de la politique sectorielle vers une réduction des inégalités entre hommes et femmes, et entre la population dans son ensemble et les groupes clairement défavorisés, tels que les personnes handicapées et les communautés roms et égyptiennes (objectif de développement durable No. 10). Ayant appuyé activement la formulation de la politique et de la vision nationales d'inclusion sociale et d'égalité des sexes au cours de la précédente période de programmation<sup>31</sup>, le PNUD aidera les ministères d'exécution et les pouvoirs locaux compétents à concevoir et à mettre en œuvre des mesures concrètes d'inclusion sociale, ciblant particulièrement les communautés roms et égyptiennes et les personnes handicapées. Conscient de la complexité de l'exclusion sociale et des multiples niveaux de réponse nécessaires pour y faire face, il aidera les unités administratives locales à mettre en place des procédures et des mécanismes de financement pour des partenariats avec des organisations non gouvernementales afin de planifier et de mettre en œuvre des mesures d'inclusion sociale. Il apportera un appui particulier à la société civile locale qui représente les communautés vulnérables. De nouveaux moyens de financement de la protection sociale seront recherchés. L'efficacité et la couverture des mécanismes intersectoriels coordonnés de prévention et de répression de la violence communautaire face à de multiples besoins seront renforcées et développées, et les expériences pilotes seront étendues aux unités administratives locales nouvellement formées.
15. La troisième priorité est de **faire en sorte que les jeunes femmes et les jeunes hommes aient des possibilités et des aptitudes**. Conformément à la réalisation 3, les priorités, les politiques et les programmes de croissance économique du gouvernement albanais sont inclusifs, durables et respectueux de la problématique hommes-femmes, et mettent davantage l'accent sur la compétitivité, des emplois décents et le développement rural. Cela va dans le sens de la réalisation 1 du Plan

<sup>31</sup> ADR, p. 67-68.

stratégique du PNUD et découle d'une trajectoire de développement qui favorise la réalisation des priorités nationales d'investissement dans la population et de promotion d'une économie compétitive. Les progrès dans ce domaine contribueront également à la réalisation de l'objectif de développement durable No. 8.

16. Le PNUD travaillera avec le Ministère du bien-être social et de la jeunesse afin des aider les jeunes à trouver des moyens viables de renforcer leurs compétences en vue de trouver un emploi, plutôt que de compter sur des réseaux informels de patronage pour des emplois dans le secteur public. Le PNUD aidera à promouvoir des réformes afin d'optimiser le réseau fragmenté d'établissements de formation professionnelle et de permettre à ces établissements de dispenser aux jeunes l'instruction et les aptitudes nécessaires à l'avenir européen de l'Albanie. Le PNUD favorisera les partenariats entre le système d'enseignement professionnel et de formation et les entreprises à travers l'apprentissage sur le tas dans certains secteurs prioritaires tels que le tourisme, l'agriculture et les technologies de l'information. Le PNUD continuera d'aider à améliorer l'efficacité et la transparence des politiques actuelles de promotion de l'emploi, telles que l'offre d'avantages financiers aux entreprises, et suivra leurs résultats. Des approches intégrées entre le secteur social et le marché du travail seront adoptées pour faciliter l'inclusion des éléments vulnérables dans le monde du travail. Des mesures de soutien au marché du travail seront mises en place pour les groupes difficiles à employer, tels que les Roms et les handicapés. L'une des grandes priorités sera d'adopter des mesures visant à faire face aux faibles taux de participation des femmes à la population active. Le PNUD complétera ces mesures d'aide au marché du travail par des programmes visant à encourager les jeunes hommes et les jeunes femmes à opter pour l'initiative privée. Des solutions innovantes à des problèmes compliqués, tels que l'obligation de soins aux jeunes femmes et l'exclusion et les frustrations pouvant inciter les jeunes hommes à la radicalisation, seront recherchées et testées à travers des expériences pilotes, selon les partenariats et les ressources disponibles.
17. **L'environnement et le changement climatique** sont la quatrième priorité. Se fondant sur la réalisation 4, les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux adoptent et mettent en œuvre des initiatives nationales et locales novatrices respectueuses de la problématique hommes-femmes pour assurer la durabilité de l'environnement, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets et la réduction des risques de catastrophe. Ces actions sont conformes à la réalisation 1 du Plan stratégique; elles répondent à l'objectif de croissance durable de la SNDI et offrent le cadre nécessaire au soutien du PNUD à la réalisation nationale d'un large ensemble d'objectifs de développement durable.
18. Le PNUD produira des résultats à deux niveaux : au niveau central, pour les mécanismes de financement, et au niveau des unités administratives locales, en renforçant progressivement la responsabilité de l'action en faveur de la protection actuelle et de la résilience future de l'environnement. Le PNUD favorisera un plus large engagement à l'appui du programme d'action pour le climat et collaborera avec les Ministères de l'environnement et de l'énergie et d'autres parties prenantes afin d'établir des partenariats interinstitutions. Cela offrira la base de gouvernance nécessaire à la mise en place de mécanismes de financement novateurs susceptibles de promouvoir et d'aider à financer des solutions privilégiant une meilleure efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables (Objectifs de développement durable No. 13 et 7). Cela permettra aussi à l'Albanie d'accéder à un financement mondial du climat. Les synergies et les partenariats avec des institutions financières internationales et régionales favoriseront le recours à de tels mécanismes de financement et contribueront à assurer la participation du marché à la recherche

de solutions. Se fondant sur sa réponse aux inondations de 2015, le PNUD collaborera avec la communauté scientifique afin d'identifier les risques climatiques, et avec les communautés locales, en particulier avec les femmes et les jeunes, afin d'aider les autorités locales à définir et mettre en œuvre des mesures d'adaptation (Objectif de développement durable No. 9). Ces pratiques alimenteront et renforceront l'établissement d'un plan d'adaptation et d'atténuation tenant compte de la problématique hommes-femmes, à adopter et mettre en œuvre par le gouvernement (Objectif de développement durable No. 5). Le PNUD maintiendra son partenariat avec le Ministère de l'environnement et favorisera l'utilisation de mécanismes novateurs de financement et de gestion commune pour la protection des ressources naturelles, ainsi que des mesures comparables des résultats à l'échelle internationale. Le PNUD institutionnalisera les partenariats de l'Albanie avec des institutions homologues des pays riverains du Drin (coopération Sud-Sud) et élaborera des procédures d'exécution pour la gestion de ce bassin transfrontières.

### III. Administration du programme et gestion des risques

19. Ce programme de pays sera exécuté à l'échelon national. Le coordonnateur gouvernemental en sera le Département de la coordination des donateurs du Cabinet du Premier Ministre. Sous l'égide du gouvernement, l'architecture des groupes de gestion intégrée des politiques sera le mécanisme de coordination entre le PNUD et les autres partenaires internationaux participants aux principaux domaines de réforme liés aux programmes sectoriels de l'UE. Le PNUD collaborera avec ce département à la conception de programmes intersectoriels et mettra en place des mécanismes de coopération pour leur exécution. Conformément aux définitions du cadre de résultats, d'autres autorités nationales et sous-nationales ainsi que des organisations de la société civile contribueront à cette mise en œuvre. Il sera fait appel à l'exécution directe dans des situations exceptionnelles. Le PNUD continuera d'offrir des services d'appui à la mise en œuvre à la demande du Gouvernement et imposera des frais d'efficacité des programmes et du développement approuvés par le Conseil d'administration aux projets concernés.
20. La vocation de prestation de services du programme est la base de la cogestion avec le gouvernement et de la participation nationale accrue aux coûts pour l'obtention de résultats. Les partenaires bilatéraux de développement et l'UE sont les partenaires stratégiques pour l'établissement du programme conjoint et la création de connaissances. Ils sont aussi les partenaires pour le cofinancement et le financement commun des réformes nationales appuyées par le PNUD. Le Fonds pour l'environnement mondial sera le catalyseur pour l'établissement de mécanismes de financement novateurs à la fois pour la protection, l'adaptation au changement climatique et son atténuation. La stratégie de mobilisation commune de ressources du Fonds Cohérence et unité d'action des Nations Unies pour le programme de coopération favorisera l'obtention des résultats visés par le PNUD grâce à une programmation commune avec les institutions partenaires des Nations Unies.
21. Le bureau de pays devra gérer deux grands risques. Le plus important sera lié au programme de réforme. La polarisation partisane risque de bloquer les réformes essentielles dans les domaines de la gouvernance et de l'état de droit qui sont nécessaires à l'adhésion à l'UE. Pour faire campagne pour les principales réformes, le PNUD devra s'employer activement à encourager un dialogue bipartisan fondé sur des constatations indépendantes et un suivi avec la société civile, notamment par un gouvernement ouvert et des échanges de données. Cela permettra au PNUD de maintenir une position fermement non-partisane et d'apporter des améliorations

tangibles aux conditions de vie des populations. Le second risque, lié au premier, a trait au financement. Un changement d'orientation du programme de réforme en vue de l'adhésion à l'UE vers des considérations partisans à court terme saperait la détermination des partenaires internationaux. Il faudra maintenir plus de prudence financière afin de se préparer pour d'éventuels revirements de certains engagements financiers.

22. Le présent document du programme de pays décrit les contributions du PNUD aux résultats nationaux et constitue la principale source de responsabilité vis-à-vis du Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège à l'égard des programmes de pays sont définies dans les politiques et procédures régissant le programme et les opérations de l'organisation et dans le cadre de contrôle interne.

#### **IV. Suivi et évaluation**

23. Les indicateurs des réalisations et des produits ont été choisis de manière à pouvoir être mesurés facilement et suivis régulièrement. Dans certains cas, le PNUD tirera les données d'enquêtes effectuées sur demande, telles que le Partenariat pour un gouvernement transparent. La stratégie du programme axée sur la prestation de services et sur la garantie que les outils de suivi des résultats soient utilisés aux niveaux locaux ouvre des possibilités d'auto-évaluation. Elle permet également de maintenir fermement l'attention sur la vie des populations visées par le PNUD. Pendant l'exécution du programme, l'Institut national de la statistique se convertira pleinement aux méthodes européennes, notamment en ce qui concerne les Statistiques de l'UE sur les revenus et les conditions de vie. Lorsqu'elles auront été adoptées, ces statistiques permettront d'établir une précieuse mesure de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale. Pendant l'exécution du programme, avec l'aide du PNUD, un groupe chargé d'établir des indicateurs statistiques et de veiller à l'intégrité des données servira de base institutionnelle au suivi des inégalités (Objectif de développement durable No. 10).
24. L'évaluation des résultats du développement et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement servira de base à la définition de la portée et de l'orientation du programme de pays proposé. Étant donné la structure de ce programme, les évaluations futures porteront sur les réalisations et les produits, surtout lorsque les projets seront le fruit des contributions de multiples donateurs aux vastes réformes envisagées.

## Annexe. Cadre de résultat et d'allocation de ressources pour l'Albanie (2017-2021)

<b>Priorité du pays :</b> Bonne gouvernance, démocratie et état de droit; <b>Objectifs de développement durable No. 5, 10, 11 et 16</b>				
<b>Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD :</b> l'État et les organisations de la société civile agissent efficacement et de façon responsable, contribuant au renforcement de la démocratie conformément aux normes et aux règles internationales				
<b>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique (2014-2017).</b> Des systèmes de gouvernance démocratique plus solides permettent de répondre aux attentes des citoyens qui aspirent à se faire entendre, au développement, à l'état de droit et à une administration responsable				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
<p>1.1 Pourcentage des postes de membre du Parlement et de conseiller municipal détenus par des femmes <i>Base (2015) :</i> <i>Objectif :</i> 21 % 30 % <i>Conseillers municipaux :</i> 35 % 50 %</p> <p>1.2 Évaluation annuelle du changement démocratique en Albanie (chiffre composite) <i>Base (2015) :</i> <i>Objectif :</i> 4,14/7 3,9</p> <p>1.3 Évaluation annuelle du rating of World Justice Project (WJP) Indicateur (composite) <i>Base (2015) Objectif (2021)</i> 0,52/1 0,60</p> <p>1.4 Perceptions de la confiance dans les principales institutions publiques</p>	<p>Site web de la Commission électorale centrale (CEC)</p> <p>Freedom House (annuellement)</p> <p>WJP Indicateur État de droit 2015 (annuellement)</p> <p>Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) Enquête sur</p>	<p><b>Produit 1.1. Les organes constitutionnels, parlementaires et indépendants sont renforcés pour l'exécution de leurs fonctions essentielles</b></p> <p><u>Indicateur 1.1.1</u> Mesure<sup>32</sup> dans laquelle les institutions de défense des droits de l'homme ont les moyens d'appuyer la réalisation des obligations nationales et internationales en matière de droits de l'homme (1-4) <i>Base : 2; Objectif : 4</i> Source : PNUD (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.3.1) (voir Annexe II DP/2013/40)</p> <p><u>Indicateur 1.1.2</u> Mesure<sup>33</sup> dans laquelle les organes de gestion des élections exercent leurs fonctions essentielles (1-4) <i>Base : 2; Objectif : 4</i> Source : CEC/PNUD (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.1.1) (voir Annexe II DP/2013/40)</p>	<p>1.1 Institutions indépendantes (y compris les institutions de défense de l'état de droit et des droits de l'homme), organes de gestion des élections, partis politiques, commissions parlementaires/caucus. Partenaires de développement, en particulier UE, OSCE, Conseil de l'Europe, ONU-Femmes en tant que partenaire essentiel pour l'obtention de résultats.</p>	<p><b>Ordinaires :</b> 585 000 dollars</p> <p><b>Autres :</b> 12 065 000 dollars</p> <p><b>Total :</b> 12 650 000 dollars</p>

<sup>32</sup> 1. Aucune action n'a encore été entreprise; 2. En partie opérationnel 3. Opérationnel 4. Opérationnel avec preuves tangibles que cela conduit à l'exercice des obligations nationales et internationales en matière de droits de l'homme.

<sup>33</sup> 1- Non atteint; 2- Atteint en partie; 3-Atteint dans sa majeure partie; 4-Pleinement atteint.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
<p><i>Base (2015) : Confiance dans :</i>  <i>Le gouvernement (34 %)</i>  <i>Le Parlement (22 %)</i>  <i>La Justice (17 %)</i></p> <p><i>Objectif : Confiance dans :</i>  <i>Le gouvernement (45 %)</i>  <i>Le Parlement (45 %)</i>  <i>La Justice (50 %)</i></p> <p>1.5 Niveau de perception par les citoyens de signes de corruption dans les institutions publiques  <i>Base (2015) :</i>  <i>Le gouvernement central (34 %)</i>  <i>Les administrations locales (41 %)</i></p> <p><i>Objectif :</i>  <i>Le gouvernement central (20 %)</i>  <i>Les administrations locales (20 %)</i></p>	<p>la confiance dans les institutions (annuellement)</p> <p>Enquête sur le Partenariat pour un gouvernement ouvert (annuellement)</p>	<p><u>Indicateur 1.1.3</u>            Nombre de femmes participant comme candidates aux élections locales et nationales  <i>Base : 2 834 (2013); Objectif : 3 200 (2021)</i>            Source : CEC</p> <p><b>Produit 1.2. Les institutions nationales/locales ont amélioré leurs capacités/services de prévention de la corruption et augmenté la responsabilité et la transparence dans la prestation des services</b></p> <p><u>Indicateur 1.2.1</u>            Nombre de propositions adoptées pour atténuer les risques de corruption dans certains secteurs  <i>Base : 2; Objectif : 10</i>            Source : Coordonnateur de la lutte anti-corruption, Ministère de l'innovation et de l'administration publique</p> <p><u>Indicateur 1.2.2</u>            Nombre de municipalités dotés d'un système de suivi des résultats  <i>Base : 2 (2016); Objectif : 61</i>            Source : Ministère de l'intérieur (MoLI)</p> <p><u>Indicateur 1.2.3</u>            Nombre de municipalités offrant un guichet unique de services opérant sur leur territoire  <i>Base : 1; Objectif : 40 (PNUD); 21 (autres partenaires de développement)</i></p> <p><u>Indicateur 1.2.4</u>            Nombre de municipalités utilisant des plans d'évaluation de l'intégrité municipale  <i>Base : 0; Objectif : 6</i></p>	<p>1.2 Ministère de l'innovation et de l'administration publique;            Ministère de l'intérieur, unités administratives locales; Coordonnateur national de la lutte contre la corruption;            Partenaires de développement (gouvernements de l'Italie, de la Suède, de la Suisse et des États-Unis et/ou leurs institutions de coopération au développement international; et Conseil de l'Europe, organisations de la société civile (OSC), Partenariat pour un gouvernement ouvert</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p><b>Produit 1.3. Institutions d'État ayant des capacités et des mécanismes d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les processus d'élaboration des politiques et de planification</b></p> <p><u>Indicateur 1.3.1</u> Nombre d'amendements de cadres juridiques conformes aux recommandations des organes de surveillance des traités <i>Base : 2; Objectif : 5</i></p> <p><u>Indicateur 1.3.2</u> Nombre de plans de prestation de services municipaux ayant intégré la problématique hommes-femmes <i>Base : 2; Objectif : 61</i> Source : MoLI</p> <p><u>Indicateur 1.3.3</u> Nombre de politiques nationales examinées par le Conseil national de l'égalité des sexes <i>Base : 0 (2015); Objectif : 7</i></p> <p><u>Indicateur 1.3.4</u> Nombre de conseillères à des postes d'encadrement et à des postes locaux d'élaboration de politiques <i>Base : 20 (2016); Objectif : 220</i></p> <p><b>Produit 1.4. Groupes de la société civile, particuliers et jeunes participant aux processus de décision et activement engagés dans la surveillance des institutions nationales et locales</b></p> <p><u>Indicateur 1.4.1</u> Nombre d'OSC utilisant des plateformes et réseaux ouverts <i>Base 0 (2015) : Objectif ; 35 (15 organisations de femmes; 5 organisations de jeunes; 10 autres)</i></p> <p>Source : Parlement. PNUD (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.4.2) (voir Annexe II DP/2013/40)</p>	<p>1.3 Institutions nationales de promotion de l'égalité des sexes. Ministère du bien-être social et de la jeunesse; ONG de femmes, commissions parlementaires, Conseil national pour l'égalité des sexes; ONU-Femmes, gouvernement de la Suède</p> <p>1.4 Unités administratives locales, OSC, UE</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<u>Indicateur 1.4.2</u> Nombre de municipalités disposant de mécanismes de consultation systématique du public <i>Base : 2; Objectif : 61</i> Source : MoLI		
<b>Priorité nationale :</b> Investir dans la population et la cohésion sociale; la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit; <b>Objectifs de développement durable No. 1, 5, 10, 16</b>				
<b>Produit 2 du PNUAD :</b> Tous les hommes, les femmes, les filles et les garçons, surtout ceux qui appartiennent aux groupes marginalisés et vulnérables, exercent leurs droits à des services de qualité égale, conformément aux droits de l'homme; et plus de ressources financières et d'investissements plus efficaces et efficaces sont consacrés aux niveaux central et local à assurer l'inclusion et la cohésion sociales.				
<b>Produit 1 du Plan stratégique connexe (2014-2017). La croissance et le développement sont inclusifs et durables et font appel à des capacités de production qui permettent de créer des emplois et d'offrir des conditions de subsistance aux éléments pauvres et exclus [par. 10 a) DP/2013/40].</b>				
2.1 Nombre de politiques sectorielles ayant des objectifs précis d'inclusion sociale <i>Base : 4 (2015); Objectif : 24</i>  2.2 Niveau d'exécution du Plan d'action national sur l'intégration des Roms et des Égyptiens <i>Base : Classé 1 sur une estimation de 1 à 5</i> <i>Objectif : Classé au moins 3</i>  2,3 % de femmes (âgées de 18 à 55 ans) victimes de violence domestique <i>Base : 23,7 % (2013);</i> <i>Objectif : 21 % (2018)</i>	Rapport annuel du Ministère du bien-être social et de la jeunesse sur l'inclusion sociale  Ministère du bien-être social et de la jeunesse /Journal officiel  Agence de soutien à la société civile	<b>Produit 2.1. Des mesures d'inclusion sociale aux niveaux national/local sont adoptées avec des objectifs d'équité clairement définis</b>  <u>Indicateur 2.1.1</u> Fonctionnement des Indicateurs statistiques et du Groupe intégrité <i>Base : Non; Objectif : Oui</i> Source : Ministère du bien-être social et de la jeunesse  <u>Indicateur 2.1.2</u> Nombre de nouvelles règles et instructions sur les mesures d'inclusion sociale impliquant deux ministères ou plus (approche intersectorielle fondée sur les problèmes) <i>Base : 1; Objectif : 8</i> Source : Ministère du bien-être social et de la jeunesse	Ministère du bien-être social et de la jeunesse, Ministère de l'urbanisme; Service social de l'État, Unités administratives locales; OSC; Agence de soutien de la société civile; UE et partenaires de la coopération Sud-Sud  UE, Gouvernements de l'Italie, de la Suède et de la Suisse et leurs institutions d'aide au développement  Exécution conjointe, sous l'égide de l'UNICEF avec d'autres partenaires des Nations Unies	<b>Ordinaires :</b> 585 000 dollars  <b>Autres :</b> 10 765 000 dollars  <b>Total :</b> 11 350 000 dollars

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p><u>Indicateur 2.1.3</u>            Nombre d'unités administratives locales ayant des programmes d'inclusion sociale et des budgets pour leur exécution  <i>Base : 0 (2015); Objectif : 15</i>            Source : Ministère du bien-être social et de la jeunesse</p> <p><u>Indicateur 2.1.4</u>            Nombre d'amendements rédigés pour aligner les lois sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et sur les normes internationales/nationales concernant les personnes handicapées  <i>Base : 1; Objectif : 6</i>            Source : Ministère du bien-être social et de la jeunesse</p> <p><u>Indicateur 2.1.5</u>            Nombre de nouveaux projets d'amélioration communautaire des quartiers Roms exécutés  <i>Base : 10 (2015); Objectif : 22 (2020)</i></p> <p><b><u>Produit 2.2. Cadres et dialogue engagé pour une participation effective de la société civile au développement</u></b></p> <p><u>Indicateur 2.2.1</u>            Nombre d'OSC disposant de meilleures capacités de prestation de services  <i>Base : 0 (2016); Objectif : 60 (15 Roms/Égyptiens; 15 femmes; 8 jeunes)</i>            Source : Rapports de projet du PNUD</p> <p><u>Indicateur 2.2.2</u> Nombre d'unités administratives locales ayant adopté des procédures et mécanismes de financement d'OSC pour la prestation de services  <i>Base : 0(2016); Objectif : 10</i>            Source : Agency for Civil Society Support (Agence de soutien à la société civile)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p><b>Produit 2.3. Renforcement des capacités des institutions et des prestataires de services pour la mise en œuvre de lois et de normes pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et d'autres formes de discrimination</b></p> <p><u>Indicateur 2.3.1</u>            Nombre de municipalité disposant de services renforcés et d'une capacité de réponse fonctionnelle coordonnée pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste.  <i>Base : 27; Objectif : 61</i>            Source : Ministère du bien-être social et de la jeunesse</p> <p><u>Indicateur 2.3.2</u>            Nombre de cas de violence sexiste traités par une réponse coordonnée  <i>Base : 370 (novembre 2015);</i>  <i>Objectif : 120 (annuellement)</i>            Source : Ministère du bien-être social et de la jeunesse</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation																								
<p><b>Priorité nationale :</b> Assurer la croissance par un renforcement de la compétitivité et de l'innovation; investissement dans la population et la cohésion sociale;  <b>Objectifs de développement durable No. 1, 4, 5, 8, 10, 11</b></p>																												
<p><b>Produit 1 du Plan stratégique connexe (2014-2017) : 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables et font appel à des capacités de production qui permettent de créer des emplois et d'offrir des conditions de subsistance aux éléments pauvres et exclus [par. 10 a) DP/2013/40].</b></p>																												
<p><b>Produit 3 du PNUAD :</b> Les priorités, politiques et programmes du gouvernement de l'Albanie sont inclusifs, durables et respectueux de la problématique hommes-femmes; ils mettent davantage l'accent sur la compétitivité, des emplois décents et le développement rural.</p>																												
<p>3.1 Nombre d'entreprises créées par des hommes et des femmes  <i>Base (2014) : Objectif (annuellement) :</i></p> <table border="0"> <tr> <td><i>Total</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>16 731</td> <td>+10 %</td> </tr> <tr> <td><i>Femmes</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 947</td> <td>+10 %</td> </tr> <tr> <td><i>Hommes</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>14 784</td> <td>+10 %</td> </tr> </table> <p>3.2 Taux de chômage (hommes et femmes âgés de 15 ans et plus qui sont sans travail, disponibles pour un travail, à la recherche de travail);  <i>Base (2014) : Objectif :</i></p> <table border="0"> <tr> <td><i>Total</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>17,6 %</td> <td>15 % (en 2020)</td> </tr> <tr> <td><i>Femmes</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>15,8 %</td> <td>15 %</td> </tr> <tr> <td><i>Hommes</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>18,9 %</td> <td>15 %</td> </tr> </table>	<i>Total</i>		16 731	+10 %	<i>Femmes</i>		1 947	+10 %	<i>Hommes</i>		14 784	+10 %	<i>Total</i>		17,6 %	15 % (en 2020)	<i>Femmes</i>		15,8 %	15 %	<i>Hommes</i>		18,9 %	15 %	<p>Centre national d'enregistrement (annuellement)</p> <p>Enquêtes de l'INSTAT sur la main d'œuvre</p>	<p><b>Produit 3.1. Un système optimisé de développement des compétences contribue à la formation d'une main d'œuvre dotée de qualifications adéquates répondant aux besoins du secteur privé</b></p> <p><u>Indicateur 3.1.1</u>          Systèmes d'assurance de la qualité et d'accréditation en place pour les prestataires de services d'éducation et de formation professionnelle des secteurs public et privé  <i>Base : Non; Objectif : Oui</i>          Source : Ministère du bien-être social et de la jeunesse</p> <p><u>Indicateur 3.1.2</u>          Nombre de partenariats entre secteurs public et privé formés pour un apprentissage sur le tas  <i>Base : 0; Objectif : 2.</i>          Source : PNUD (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 7.2.1) (voir Annexe II DP/2013/40)</p>	<p>Ministère du bien-être social et de la jeunesse, Ministère du développement économique, du commerce, du tourisme et de l'entrepreneuriat; Ministère de l'éducation et des sports; Service national de l'emploi (SNE); Agence nationale de l'enseignement professionnel; Agence albanaise d'investissement dans le développement; Unités administratives locales;</p> <p>EU, partenaires de développement y compris les gouvernements de l'Autriche et de la Suisse</p> <p>Exécution conjointe avec l'OIT</p>	<p><b>Ordinaires :</b> 585 000 dollars</p> <p><b>Autres :</b> 9 815 000 dollars</p> <p><b>Total :</b> 10 400 000 dollars</p>
<i>Total</i>																												
16 731	+10 %																											
<i>Femmes</i>																												
1 947	+10 %																											
<i>Hommes</i>																												
14 784	+10 %																											
<i>Total</i>																												
17,6 %	15 % (en 2020)																											
<i>Femmes</i>																												
15,8 %	15 %																											
<i>Hommes</i>																												
18,9 %	15 %																											

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p><b><u>Produit 3.2. Les institutions d'État sont mieux à même de concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques d'emploi visant l'intégration des groupes vulnérables au marché du travail</u></b></p> <p><u>Indicateur 3.2.1</u> Mesure dans laquelle des politiques, systèmes et/ou arrangements institutionnels sont en place aux niveaux national et sous-national pour créer et renforcer l'emploi et les conditions de vie <i>Base : 2; Objectif : 3</i> Source : Ministère du bien-être social et de la jeunesse/SEN</p> <p><u>Indicateur 3.2.2</u> Nombre de bénéficiaires de mesures de renforcement du marché du travail <i>Base (2015) : Objectif (2020) :</i> <i>Total : 5 817 6 500</i> <i>(Femmes 3 799/ 4 200)</i> <i>(Jeunes 3 118 3 500</i> <i>(Roms 162 400</i> <i>Personnes handicapées 30 100</i> Source : Ministère du bien-être social et de la jeunesse/SEN</p> <p><b><u>Produit 3.3 Des politiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation parmi les jeunes aux niveaux central/local sont rendues opérationnelles</u></b></p> <p><u>Indicateur 3.3.1</u> Nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes bénéficiaires de programmes de promotion de l'entrepreneuriat <i>Base : Objectif :</i> <i>0 150 (Total)</i> <i>75 femmes</i> <i>3 personnes handicapées/</i> <i>5 Roms/Égyptiens</i> Source : SEN, rapports de programmes</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p><u>Indicateur 3.3.2</u>            Nombre de projets pilotes et de démonstration additionnels lancés ou étendus par des partenaires nationaux  <i>Base : 0; Objectif : 6</i>            Source : rapports de programmes</p>		
<p><b>Priorité nationale :</b> Préservation de l'environnement par l'encouragement à une production et une consommation durables, la prévention de la dégradation de l'environnement, l'intégration des questions d'environnement à toutes les stratégies sectorielles;  <b>Objectifs de développement durable No. 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15</b></p>				
<p><b>Produit 3 du PNUAD :</b> Les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux adoptent et mettent en œuvre aux échelons national et local des mesures novatrices, respectueuses de la problématique hommes-femmes pour promouvoir la durabilité de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et la réduction des risques de catastrophe</p>				
<p><b>Produit 1 du Plan stratégique connexe (2014-2017) : 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables et font appel à des capacités de production qui permettent de créer des emplois et d'offrir des conditions de subsistance aux éléments pauvres et exclus [par. 10 a) DP/2013/40].</b></p>				
<p>4.1 Émissions de gaz à effet de serre (équivalent kT de CO<sub>2</sub>)  <i>Base (Combustion, 2009) : 5 116; Objectif (2020) : diminution de 8,3 % du scénario de base</i></p> <p>4.2 Nombre d'hectares de terres gérées comme zones durablement protégées, en régime de conservation, d'utilisation ou d'accès durable et de participation aux avantages  <i>Base (2015) : 9 424 hectares; Objectif (2021) : 73 219 hectares</i></p>	<p>Rapports biennaux d'activité sur l'inventaire des gaz à effet de serre à la CCNUCC;</p> <p>Communication nationale sur les changements climatiques;</p> <p>Agence européenne pour l'énergie (annuellement)</p>	<p><b>Produit 4.1. Mesure dans laquelle les institutions gouvernementales et non gouvernementales ont accès au financement du climat</b></p> <p><u>Indicateur 4.1.1</u>            Progrès dans l'établissement d'un Fonds de promotion de l'efficacité énergétique conformément aux conditions d'accréditation d'un Fonds vert pour le climat<sup>34</sup>  <i>Base : 1; Objectif : 4</i>            Source : MoE/MEI</p> <p><u>Indicateur 4.1.2</u>            Plan d'action respectueux de la problématique hommes-femmes pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets préparé  <i>Base : Non; Objectif : Oui</i></p>	<p>Ministères de l'environnement (ME); de l'énergie et de l'industrie (MEI); de l'agriculture, du développement rural et de la gestion de l'eau; de l'urbanisme; Agence nationale pour les zones protégées; Inspection de l'environnement; Agence nationale de protection de l'environnement; Administration de planification du territoire. Unités de l'administration locale</p>	<p><b>Ordinaires :</b> 505 000 dollars</p> <p><b>Autres :</b> 8 605 000 dollars</p> <p><b>Total :</b> 9 110 000 dollars</p>

<sup>34</sup> 1=aucun en place; 2=préparation du Fonds de promotion de l'efficacité énergétique conformément aux conditions d'accréditation du Global Conservation Fund (GCF) ; 3=endossement du Fonds de promotion de l'efficacité énergétique ; 4=soumission au Global Conservation Fund.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p>Source : MoE/UNDP</p> <p><u>Indicateur 4.1.3</u>            Nombre d'actions prioritaires exécutées du plan d'action contre les changements climatique  <i>Base : 0; Objectif : TBC</i>            Source : MoE/UNDP</p> <p><b>Produit 4.2. Les autorités locales sont capables de prendre des mesures de promotion de l'efficacité énergétique et sont plus résilientes aux effets attendus des changements climatiques</b></p> <p><u>Indicateur 4.2.1</u>            Nombre of municipalités adoptant des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique  <i>Base : 5; Objectif : 61</i>            Source : Rapports sur le Plan d'action national pour l'efficacité énergétique</p> <p><u>Indicateur 4.2.2</u>            Nombre de mesures d'adaptation aux changements climatiques identifiées et appliquées dans la région de Vjosa  <i>Base : 0; Objectif : 2</i></p> <p><b>Produit 4.3. Les institutions centrales et locales et les communautés sont plus conscientes et mieux préparées pour assurer la protection des ressources naturelles</b></p> <p><u>Indicateur 4.3.1</u>            Résultats de la gestion participative des zones protégées  <i>Base : Instrument de poursuite de l'efficacité de la gestion</i>  <i>Résultat inférieur à 30 %</i>  <i>Objectif : 50 %</i>            Source : MoE</p>	Partenaires de développement : UE, SIDA, GTZ (Agence allemande de coopération internationale), USAID, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale; OSC, Université opérant en groupe; partenaires des Nations Unies	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p><u>Indicateur 4.3.2</u>            Mesure<sup>35</sup> dans laquelle le portail national d'informations sur l'environnement a été harmonisé et amélioré afin de mieux servir les communautés et les décideurs  <i>Base : 2; Objectif : 4</i>            Source : MoE</p> <p><b>Produit 4.4. Le Plan stratégique sur le Drin dispose de moyens pour sa gestion efficace</b></p> <p><u>Indicateur 4.4.1</u>            Interventions transfrontières avec les partenaires riverains (Coopération Sud-Sud)  <i>Base : 0; Objectif : 4</i>            Source : PNUD/MARDWA</p>		

<sup>35</sup> 1=Pas du tout; 2=dans une très faible mesure; 3=dans une certaine mesure; 4=dans une mesure importante; 5=pleinement.